



ARDAN* international

Le +

Aucune incidence de ce dispositif sur la masse salariale de l'entreprise ! De plus, le collaborateur bénéficie d'une formation au management de projet et d'une enveloppe de formation de 2 000 € à valoir sur une formation en langues étrangères, des formations aux techniques du commerce international ou toute autre formation en relation avec le projet.

TARIF



Conseil et accompagnement pris en charge par CCI International

PUBLIC



Toute entreprise régionale éligible démarrant un projet d'internationalisation ou prospectant un nouveau marché géographique et recrutant un demandeur d'emploi indemnisé par Pôle Emploi

L'ensemble de notre offre en ligne
cci-international.net

Vous envisagez de vous développer à l'international ? De poursuivre votre projet export par la conquête d'un nouveau marché ? Vous avez un projet de recrutement pour mener à bien ce projet ? CCI International, via le dispositif ARDAN International, vous propose un accompagnement complet de votre nouveau projet.

OBJECTIFS

Le contrat ARDAN International vous permet de construire votre démarche export par un accompagnement sur-mesure et d'intégrer un pilote de projet, futur collaborateur chargé de mettre en œuvre votre démarche dans le cadre d'une présence de 6 mois au sein de votre entreprise.

DESCRIPTIF

- Pour bénéficier du programme ARDAN International, l'entreprise doit avoir effectué un diagnostic Eval'Export® ou être engagé dans un parcours export avec CCI International Hauts-de-France. Le dossier ARDAN International est alors soumis pour approbation à un comité d'engagement. L'entreprise mène le recrutement du collaborateur qui sera pilote de son projet export.
- Prestations concernées
Financement d'une embauche export à temps plein pendant 6 mois de profil type : responsable export / commercial export - chef de produit export, responsable logistique export. Il doit s'agir

d'une fonction nouvelle dans l'entreprise, associée à une activité nouvelle (démarrage de l'activité export ou prospection d'un nouveau pays).

MODALITÉS

L'entreprise est facturée par le service ARDAN : 50 % de la rémunération brute de référence convenue avec le pilote de projet (minimum de 2 000 € brut, soit 1 000 € de participation minimum pour l'entreprise).

Le collaborateur percevra 70 % de la rémunération brute négociée perçus en net, soit un minimum de 1 400 € net.

Statut : "stagiaire de la formation professionnelle continue".

Le dossier doit être engagé dans les 6 mois maximum qui suivent l'accord du comité.

**Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles dans le cadre de votre projet à l'international*

VOTRE CONTACT :

Frédérique DELIGNIERES
03 22 82 80 89

f.delignieres@cci-international.net